

Putes organisées = Patriarcat ébranlé

Camarades,
une dernière fois avant le CCN nous apportons des réponses au SIPMCS, afin de dissiper les nombreux doutes qui peuvent subsister quand à notre démarche.

Comme le souligne le SIPMCS, dans notre phrase « Il est donc parfaitement improbable qu'un syndicat soit inquieté alors qu'aucune association ne l'a jamais été » le terme « Improbable » a été soigneusement pesé par le syndicat TDS 31, et correspond précisément à la réalité complexe.

En effet, nous ne pourrions jamais être certainEs des réponses que l'Etat risque de donner à nos luttes. Si demain l'Etat décidait de trouver un prétexte pour rendre illégale notre confédération, il le trouverait. Aucune loi ne nous protège réellement de l'Etat, et si la CNT n'est pas encore illégale aujourd'hui ce n'est que pour permettre à l'Etat de conserver une vitrine pseudo-démocratique.

Comment pourrions-nous donc assurer à nos camarades de ne pas risquer la répression ? Nous ne le pourrions pas.

L'Etat peut nous illégaler à tout moment, pour n'importe quel prétexte. La seule chose qui nous en protège un peu, c'est le soutien populaire, et ce n'est qu'en nous développant que nous pourrions nous protéger de l'Etat.

L'industrie du sexe est une industrie énorme avec un fort potentiel de syndicalisation, et en s'y implantant nous pourrions renforcer notre confédération, d'ailleurs notre initiative est déjà en train de faire tâche d'huile dans d'autres régions.

Pour rappel, extrait de l'orientation syndicale de la CNT du congrès de 2010 à ST Etienne : *« Dans cette perspective, le rôle des syndicats interco et/ou interpro, essentiels dans un premier temps pour pouvoir grouper les syndiqué-e-s isolés dans leur secteur professionnel, doit être de favoriser et d'aider à la création de syndicats professionnels dans différents domaines en lien avec ses adhérents, tout en offrant un espace de solidarité et de formation syndicale. Ils n'ont pas pour but de se pérenniser en tant que tels ni d'offrir une finalité en tant qu'adhésion. »*

Par ailleurs, le fait que des travailleuRses du sexe soient syndiquéEs au sein d'un syndicat interpro plutôt qu'au sein d'un syndicat spécifique n'est pas une garantie contre l'accusation de proxénétisme. Le simple fait que l'unE d'entre nous vous offre une bière pourrait être utilisé comme preuve de proxénétisme. Tout comme de nombreuses autres actions militantes possiblement répréhensibles que je ne mentionnerai pas ici pour des raisons évidentes.

Dans le même texte, le SIPMCS à la fois met en garde la CNT contre le danger que représente la loi contre le proxénétisme pour une confédération syndicale, et en même temps exprime son désaccord avec le fait que nous luttons contre cette loi. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'une simple incohérence de plus, et nous aimerions ne pas y voir la volonté politique d'accompagner la répression que nous subissons.

Le syndicat CNT TDS 31 ne s'est pas encore exprimé au sujet des personnes « prostituées malgré elles », mais contrairement à ce que dit le SIPMCS, à aucun moment nous n'avons minimisé l'existence des personnes « prostituées malgré elles », simplement ce n'est pas notre cas. Après nous avoir reproché de ne pas parler de strip-tease ou de cinéma porno, le SIPMCS nous reproche une fois de plus de ne pas parler des situations qui ne sont pas

les nôtres. Pourquoi ? En effet, dans notre syndicat aujourd'hui personne n'est dans une situation de prostitution forcée, au-delà de la contrainte économique à laquelle nous sommes touTEs soumiSEs. Il n'est donc pas question que nous parlions à la place des personnes concernées. Pour l'instant, nous essayons de développer notre syndicat, et nous attendons sa labellisation pour le rendre visible et accessible à touTEs. A partir de là, nous espérons bien arriver à toucher aussi les personnes « prostituées malgré elles » pour les aider à faire entendre leur voix. Mais prendre la parole dès maintenant sur ce sujet très spécifique serait une erreur, ce serait justement les « invisibiliser », terme qui se rapporte précisément au fait de s'exprimer à la place des concernéEs et certainement pas justement de se taire sur les sujets qui nous sont extérieurs. Par ailleurs, croyez-vous qu'il n'existe aucun travail forcé dans le bâtiment ? Iriez-vous dire que l'existence du Syndicat Unifié du Bâtiment invisibilise le travail forcé dans le bâtiment ?

En effet, nos revendications sont encore peu étoffées, nous ne nous sommes regroupéEs que depuis septembre, nous faisons attention à ne pas nous précipiter sur des questions parfois complexes. En demande-t-on autant aux autres syndicats naissants ? Surtout, nous attendons d'avoir rassemblé un plus grand nombre de collègues afin d'établir des revendications réellement collectives, car des revendications provenant uniquement de quatre personnes ne nous satisfont pas du tout. Mais pour pouvoir rassembler, nous avons besoin d'être labelliséEs, car contrairement à ce que le SIPMCS prétend, nous avons toujours été transparentEs envers nos sympathisantEs sur notre non-labellisation, ce qui place nombre de nos collègues potentiellement adhérentEs dans une position d'attente.

Nous remarquons non sans amusement qu'après avoir inventé l'« auto-exclusion » forcée, c'est maintenant l'« auto-labellisation » forcée qui apparaît dans les stratégies cénétistes parisiennes. Plus sérieusement, notre demande de labellisation et notre argumentation ainsi que nos propositions de rencontre démontrent le caractère abusif de cette expression qui vise une fois de plus à nous décrédibiliser. Nous condamnons ces pratiques, preuves d'une grande mauvaise foi.

Le SIPMCS nous reproche de ne pas avoir développé suffisamment de revendications et nous reproche simultanément de présenter une argumentation sans faille pour notre labellisation. Il faudrait avoir développé notre syndicat sans l'avoir visibilisé et sans lutter pour notre labellisation. C'est parfaitement incohérent. Tout syndicat qui se dépose en mairie avec l'intention d'être labellisé le fait sous le signe CNT dans une démarche d'honnêteté. Il est évident que si la CNT venait à rejeter notre syndicat nous n'aurions plus rien à faire avec la CNT, nous ne militerions plus sous ce sigle, et nous rejoindrions à regret une autre confédération. Mais nous n'envisageons pas un instant ce scénario qui nous semble improbable car nous avons confiance en nos camarades.

Notre positionnement anti-réglementation repose sur les retours de nos collègues travaillant dans des pays réglementaristes, notamment aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Nouvelle-Zélande.

Pour exemple, en Allemagne, le gouvernement projette de créer un registre obligatoire pour les travailleurSEs du sexe, déjà en vigueur dans d'autres pays.

Cette mesure, loin de protéger les travailleurSEs du sexe, est exemplaire du réglementarisme qui ne vise qu'à mieux contrôler nos vies et notre mobilité, et à nous exclure du droit commun. Cette politique discriminatoire ne peut que renforcer la stigmatisation et la discrimination à notre égard. La création d'un registre et les risques de

levée de notre anonymat peuvent avoir de grave conséquences pour nous, nos proches et nos enfants. Il s'agit d'une approche hygiéniste, selon laquelle la prostitution est considérée comme un « mal nécessaire », qui doit être canalisé pour éviter la contamination tant des maladies vénériennes que de l'immoralisme. La prostitution est par conséquent soumise à une réglementation spécifique qui permet le contrôle de cette activité. Les prostituées doivent être inscrites sur un fichier sanitaire et social, elles sont contraintes à des visites médicales régulières et l'exercice de la prostitution est limité à des lieux déterminés. Le réglementarisme est donc le contrôle du travail sexuel par l'État et va à l'encontre des libertés des travailleuRses du sexe, dès lors définies comme une population spécifique à encadrer, à contrôler, infantilisée.

Le réglementarisme va dans le sens de la réouverture des maisons closes, et est fondé sur des motivations hygiénistes et économiques qui nous seraient particulièrement nuisibles : nous ne voulons pas être forcéEs d'aller travailler pour un patron-proxénète qui nous impose horaires, pratiques et tarifs ; nous ne voulons pas que, sous prétexte de réglementer une manière « acceptable » d'exercer notre travail, un système de prostitution à deux niveaux soit mis en place, et que ceux qui ne veulent ou ne peuvent (faute de papiers par exemple) se plier à ces normes soient encore plus stigmatiséEs, marginaliséEs, et exploitéEs. Nous voulons que chaque travailleuRse puisse choisir la forme de son exploitation. Le réglementarisme n'est d'aucune façon une réponse adéquate aux besoins et revendications des personnes prostituées elles-mêmes et contribue, au contraire, à renforcer le pouvoir de l'État, des proxénètes et des flics sur elles au détriment de l'autonomie et de la liberté des personnes prostituées. Il sert aussi dans de nombreux pays, comme la Nouvelle-Zélande à assurer de bonnes conditions de travail aux travailleuRses du sexe en excluant les sans-papierEs et les porteuRses du VIH.

Des lois condamnent déjà la violence, l'exploitation, l'esclavage ou la traite : tout un corpus législatif existe. Et la loi sur le proxénétisme y ajoute seulement le délit de solidarité. Le droit pénal français dispose de tous les outils nécessaires pour lutter contre la traite et l'exploitation des êtres humains. La pénalisation du proxénétisme ne sert qu'à stigmatiser les travailleuRSEs du sexe, notamment en les empêchant de s'auto-organiser.

Le droit français contient toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'accès aux droits des travailleuRSEs du sexe. Il n'est donc pas nécessaire d'adopter des mesures spécifiques au travail sexuel pour ce faire. Il suffit d'abroger les lois sur le proxénétisme et la pénalisation des clientEs.

Comme le fait remarquer le SIPMCS, jusqu'en 1993, une simple cohabitation avec une personne prostituée était assimilée à du proxénétisme, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Néanmoins, encore aujourd'hui, une cohabitation peut être sanctionnée si le train de vie du ménage ne correspond pas aux revenus officiels, si l'on n'est pas aussi pauvres que l'on devrait l'être. Par exemple, élever un enfant dans de bonnes conditions alors que le RSA ne le permet techniquement pas, peut servir à inquiéter un conjoint pour proxénétisme.

Au sujet du travail au noir, ce n'est pas par appât du gain qu'un grand nombre de nos collègues ne se déclarent pas. Tant que les lois spécifiques et les stigmates sont en vigueur, se déclarer signifie mettre en danger nos proches et risquer d'être soumiSEs à un « parcours de sortie de la prostitution », pour cotiser à un régime d'auto-entrepreneur dont les prestations sont misérables. Dans nos revendications immédiates, qui sont encore en construction, nous ne sommes pas contre « tout réglementarisme étatique par principe », mais nous sommes contre les réglementations spécifiques au travail du sexe,

pour l'application du droit commun à tout le monde, y compris à ceux qui en sont excluEs : travailleurEs du sexe, sans papierEs, personnes trans...

Non, nous ne revendiquons pas de statut spécifique, bien au contraire. Nous revendiquons la possibilité de sortir d'un statut spécifique dans lequel nous sommes déjà placéEs de fait. Nous revendiquons l'abrogation des lois spécifiques et la fin des stigmates afin de pouvoir bénéficier des mêmes statuts que n'importe quelLE auto-entrepreneurSE.

En effet, nos premières revendications ne concernent pas que les travailleurSEs du sexe. Oui, les questions de papiers, de santé, de sexisme, de genre concernent une grande partie de la population. Mais c'est très souvent pour des raisons de misère économique, de privation de papiers, de privation de soins, d'oppression patriarcale ou de trans-identités que nos collègues et nous-mêmes sommes arrivéEs à nous prostituer. Et comme nous ne cessons de l'expliquer, nous sommes pour l'abolition des conditions sociales qui nous ont menéEs à la prostitution. Donc oui, entre autres, le statut des personnes trans qui sont sur-représentées dans la prostitution est un axe de lutte très important pour les TDS. Mais aussi tous les autres cas déjà évoqués.

Non, il n'est pas contradictoire de réclamer :

- à court terme le droit au changement d'état civil pour faciliter l'accès des personnes trans à un travail autre que le travail du sexe
- à long terme l'abolition des papiers d'identité, du sexe civil et du genre

Tout comme il n'est pas contradictoire de revendiquer simultanément des papiers pour touTEs et l'abolition des frontières.

Contrairement à ce que dit le SIPMCS, à aucun moment nous n'avons douté que la CNT soit opposée à la répression des travailleurSEs du sexe, si c'était le cas nous n'y serions pas adhérentEs.

Contrairement à ce que dit le SIPMCS, nous ne luttons pas pour des « serveurs moins chers », mais contre les patronNEs de sites de webcam qui prennent jusqu'à 70% de commission sur notre travail, et qui elleux ne sont pas inquiétéEs par les lois contre le proxénétisme. Nous voulons pouvoir lutter efficacement contre nos patronNEs, nous voulons mettre en place l'autogestion collective de certains aspects de notre travail mais le SIPMCS préfère nous caricaturer comme portant « une revendication ultra libérale et non libertaire ». C'est ridicule et calomnieux. Nous parlons de l'autogestion collective de notre télétravail, et le SIPMCS fait semblant de ne pas comprendre et nous parle de maisons closes municipales, c'est un dialogue stérile.

Pour terminer, comme le précise le SIPMCS, nous ne nous sommes pas positionnéEs concernant la prostitution dans une société post-révolutionnaire, car il serait très hasardeux de le faire. Si le capitalisme et le patriarcat étaient définitivement enterréEs, qui sait quel métier nous exercerions ? Est-ce que des personnes décideraient d'elles-mêmes de proposer des services sexuels sans échange économique ? Nous ne pouvons le dire à leur place. Et les employéEs de la restauration rapide, quelle place auraient iels dans une société communiste-anarchiste ? Travailleraient-iels chez Ronald Makhnonald ?

Emma Goldman « Trafic de femmes » (1910) :

« Et puis rappelons aussi que ce n'est pas le proxénète qui fait la prostituée. C'est la honte et l'hypocrisie de notre société qui engendrent la prostituée et le proxénète. [...] Ce serait de la pure folie que de confondre cette phase moderne du mal social et les propres causes de ce mal. Une simple éradication et des mises en application barbares ne peuvent que rendre plus amères et enfoncer les pauvres victimes de l'ignorance et de la bêtise. Cette même bêtise s'est surtout exprimée dans ce projet de loi qui relèguerait au rang de crime la bienveillance envers les prostituées, punissant quiconque logerait une prostituée de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 000 \$. Un tel état de fait dévoile à peine le terrible manque de compréhension des causes véritables de la prostitution en tant que facteur social »

Le syndicat CNT TDS 31.
cnttds31@riseup.net